

The logo for Valipac, featuring the word "valipac" in a lowercase, sans-serif font, followed by a circular icon composed of three concentric arcs.

valipac

A close-up photograph of a dandelion seed head in the process of blowing away. The central part is a dark brown, textured sphere, surrounded by a cloud of white, feathery seeds. Some seeds are already detached and are floating in the air against a soft, out-of-focus background of green and yellow. The overall lighting is bright and natural, suggesting an outdoor setting.

RAPPORT ANNUEL

2023



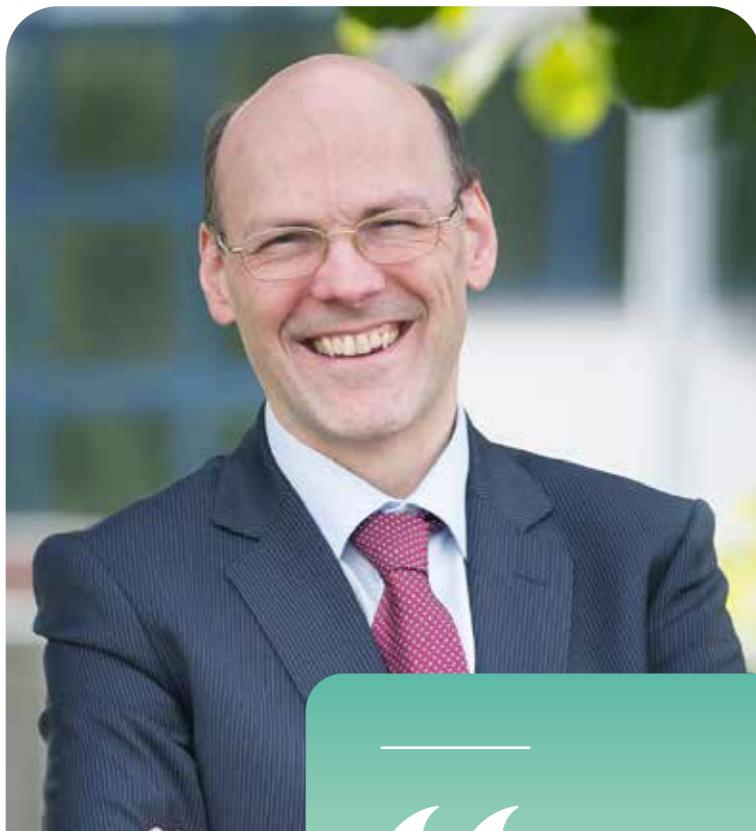
Sommaire

01 Cap sur l'Europe:
Bilan et perspectives – 04

02 Nos
résultats – 06

03 Temps forts
de 2023 – 12

04 Notre
organisation – 30



LIEVEN STALMANS
Président



Valipac se positionne de plus en plus comme une organisation tournée vers l'avenir et comme un exemple pour d'autres systèmes de REP pour emballages industriels dans d'autres pays.



Ce succès est en partie dû à nos collaborateurs dévoués, qui s'engagent en faveur du développement durable et de l'innovation dans le domaine de la circularité des emballages industriels. Nous sommes prêts à relever les défis de demain!



FRANCIS HUYSMAN
Managing Director

Valipac reste fidèle à son objectif principal qui est d'apporter une réponse collective à l'industrie belge dans le cadre de la responsabilité élargie du producteur pour les emballages industriels. En 2023, nous avons de nouveau atteint les objectifs et satisfait aux obligations de notre agrément en cours pour la période 2022-2026.

L'année 2023 a été marquée par la poursuite de la **croissance et de la professionnalisation** de nos activités. Notre coopération avec Verpact, l'organisation néerlandaise de REP pour les emballages industriels, marque une **étape importante dans la coopération internationale en matière de traçabilité et d'audit**. D'autres pays, comme l'Islande et l'Irlande, s'intéressent également à notre expertise en matière d'audit. Ces synergies augmentent l'impact sur le recyclage durable des emballages industriels.

La promotion de l'utilisation de contenu recyclé a également pris une dimension internationale l'année dernière. Aujourd'hui, nous partageons déjà avec la France et l'Allemagne notre base de données sur les emballages en plastique avec contenu recyclé certifié. La Grande-Bretagne suivra après l'été.

Les données sur la circularité des différents matériaux sont une source importante de connaissances. Elles nous permettent d'aider nos clients dans la rédaction de leurs rapports de durabilité. C'est pourquoi nous avons créé l'année dernière un département qui se consacre spécifiquement à la gestion des différentes applications, à l'utilisation des données et à la garantie de la sécurité nécessaire.

Valipac se positionne de plus en plus comme une organisation tournée vers l'avenir et comme un exemple pour d'autres systèmes de REP pour emballages industriels dans d'autres pays. Ce succès est en **partie dû à nos collaborateurs dévoués**, qui s'engagent en faveur du développement durable et de l'innovation dans le domaine de la circularité des emballages industriels. Nous sommes prêts à relever les défis de demain!

Francis & Lieven

01

Cap sur l'Europe: Bilan et perspectives



02

Nos résultats

Nos résultats

Notre ambition principale est de nous améliorer continuellement dans la mise en œuvre de la responsabilité élargie du producteur (REP) pour les emballages industriels. Nous collaborons donc activement avec nos clients et nos parties prenantes à la mise en place d'une économie circulaire. Cela signifie que nous encourageons l'utilisation d'emballages circulaires et réutilisables, facilitons la collecte sélective des déchets d'emballages auprès des entreprises, favorisons le recyclage local et stimulons l'utilisation de contenu recyclé dans les nouveaux emballages. En outre, nous nous engageons pleinement à assurer la traçabilité et le recyclage durable des déchets d'emballages.

Grâce à ses deux organismes de gestion efficaces, Valipac et Fost Plus, notre pays joue un rôle de pionnier au sein de l'Union européenne. Aujourd'hui déjà, nous dépassons l'objectif de recyclage de 70% des déchets d'emballages que l'Europe s'est fixée pour 2030.

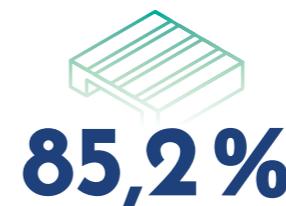
01

Valipac a atteint haut la main les objectifs de recyclage de 2022!

Grâce aux efforts combinés de toutes les parties prenantes, nous avons recyclé 698 000 tonnes d'emballages industriels, ce qui représente 90,3% des emballages mis sur le marché par nos clients.



445 000 TONNES
DE PAPIER/CARTON RECYCLÉES



157 000 TONNES
DE BOIS RECYCLÉES



63 000 TONNES
DE PLASTIQUE RECYCLÉES



33 000 TONNES
DE MÉTAL RECYCLÉES

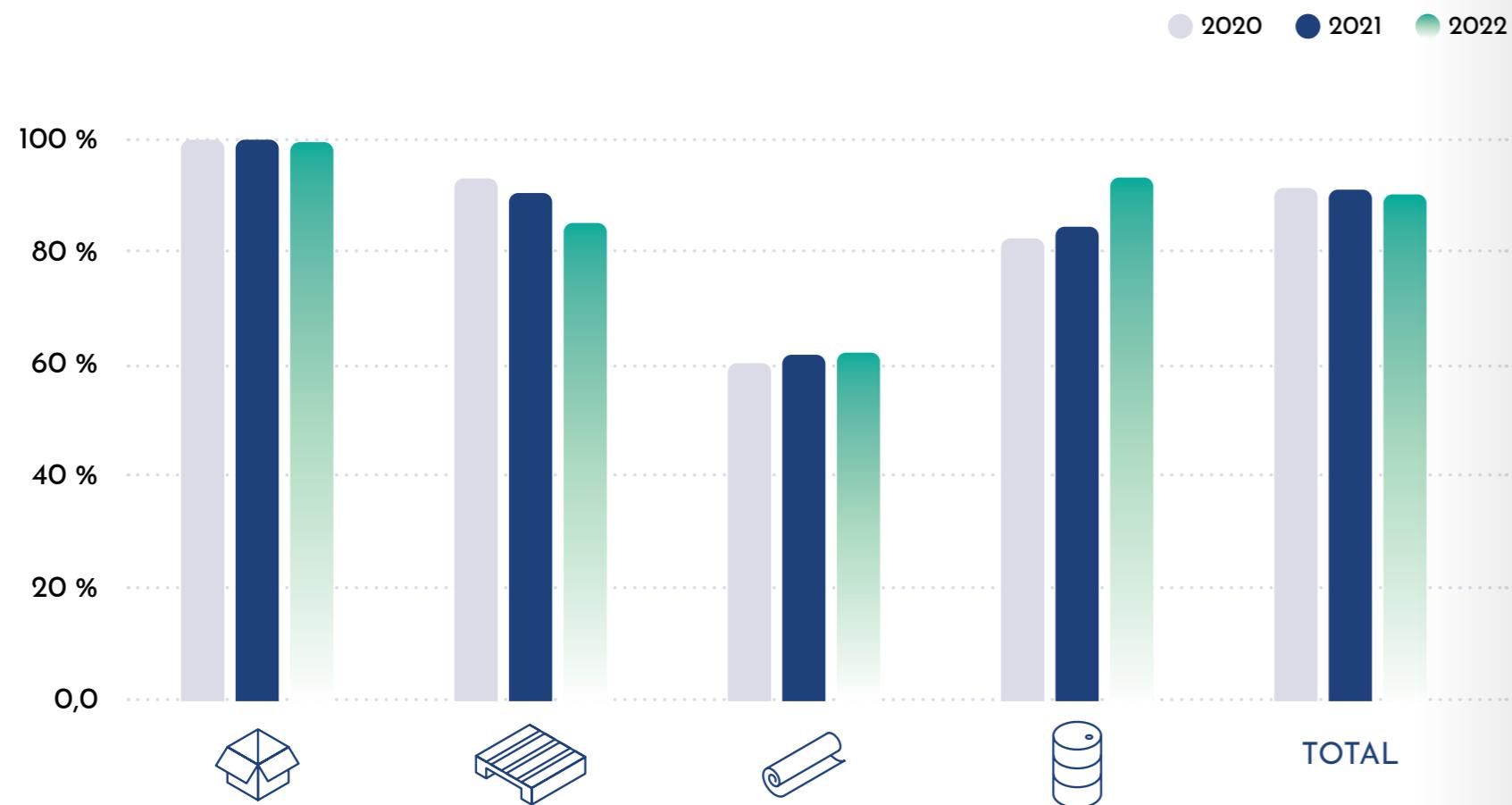


90,3%

**DES EMBALLAGES
MIS SUR LE MARCHÉ
PAR NOS CLIENTS ONT ÉTÉ
RECYCLÉS EN 2022**

En collaboration avec nos partenaires, nous avons permis de démontrer le recyclage de pas moins de 90,3% de la quantité totale des emballages industriels mis sur le marché par nos clients pour l'année de référence 2022. Un résultat en ligne avec celui des années précédentes qui prouve que nos efforts soutenus en matière de collecte sélective portent leurs fruits.

Évolution sur 3 ans



02

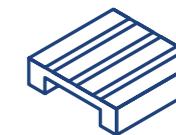
Sous la loupe

Papier / Carton



La situation du recyclage du **papier et du carton** se normalise. Les chiffres pour 2022 sont similaires à ceux de la période avant Covid. En raison de la reprise de l'activité économique, la quantité de papier et de carton collectée en 2021 avait été exceptionnellement élevée.

Bois



La crise de l'énergie en 2022 a eu un impact notable sur la quantité de **bois** recyclée, ce qui a conduit à une diminution du taux de recyclage.

Plastique



Le taux de recyclage des emballages en plastique dépasse déjà de 7 points l'objectif belge de 2023 et l'objectif européen de 2030 qui sont de 55%. La quantité de déchets d'emballages industriels en **plastique** a légèrement augmenté par rapport à 2021 malgré une correction d'un peu plus de 2 000 tonnes à la suite d'audits de SGS qui ont révélé que ces quantités n'ont pas été recyclées en conformité avec les règles européennes. Ceci démontre une fois de plus la nécessité d'investir en permanence dans la traçabilité et dans le contrôle du recyclage, comme nous le faisons.

Métal



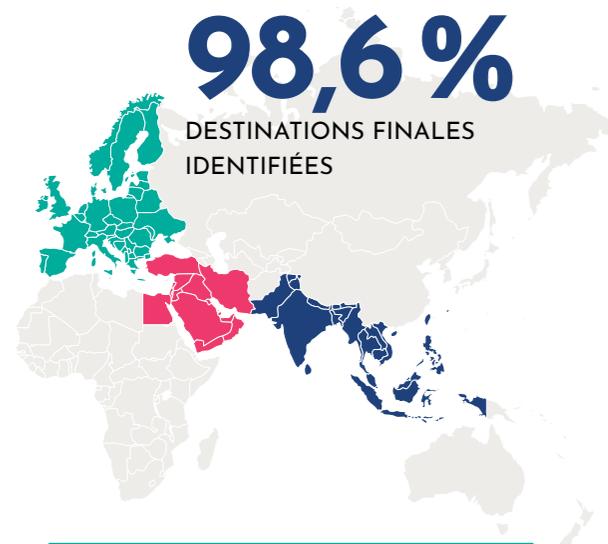
Pour les emballages en **métal**, nous avons atteint un superbe résultat de 93%. Grâce à l'adhésion de plusieurs récupérateurs de métaux, le taux de recyclage est nettement plus élevé qu'en 2021. Le résultat dépasse également l'objectif de 90% récemment revu à la hausse par les autorités belges.



03

Temps forts
de 2023

Temps forts de 2023



72
AUDITS EFFECTUÉS HORS EUROPE



26
AUDITS PLANIFIÉS HORS EUROPE



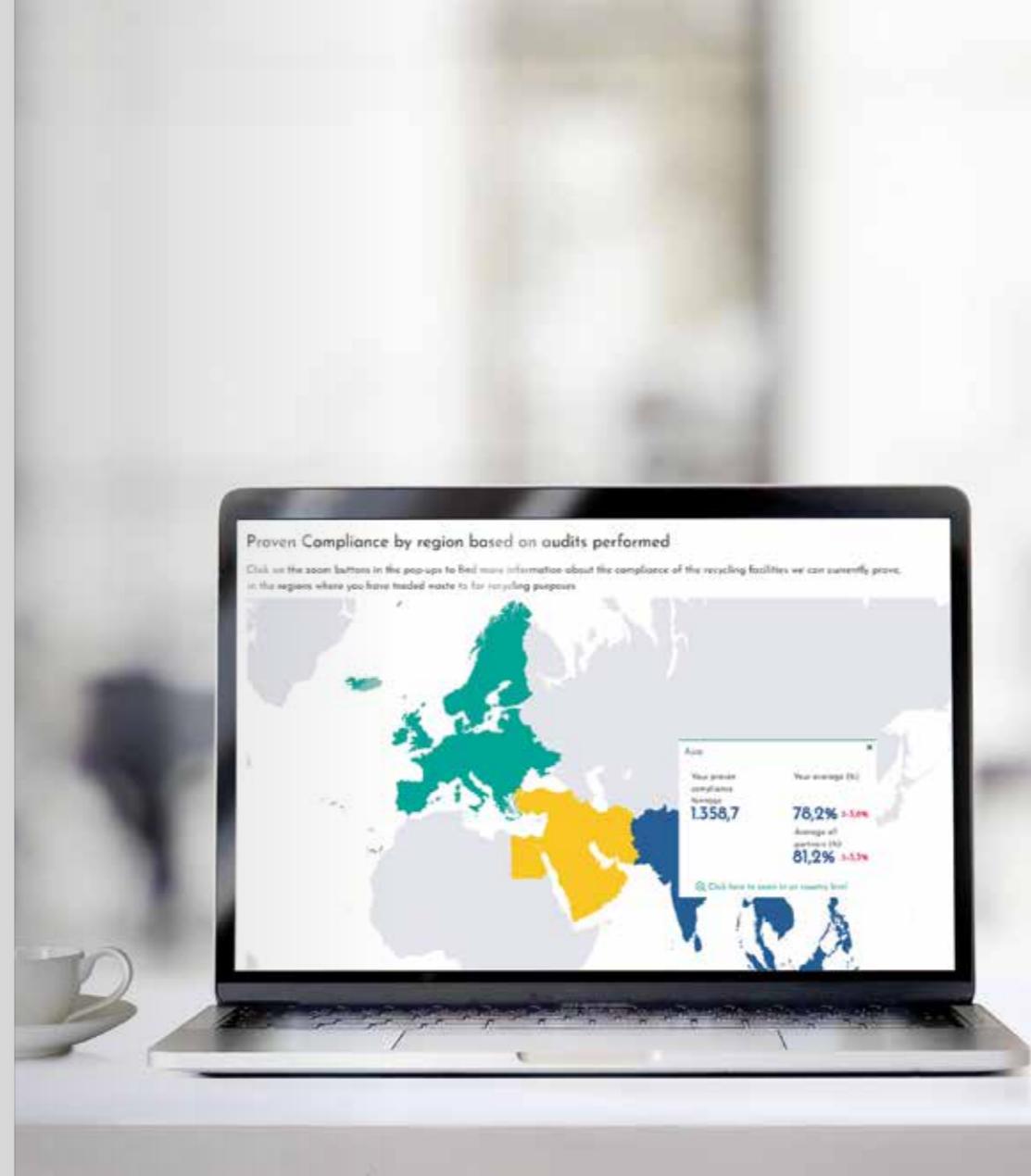
8
NOMBRE DE RECYCLEURS NON CONFORMES



01 Traçabilité transparente et recyclage durable

L'amélioration de la traçabilité des déchets d'emballages en plastique était l'un de nos chevaux de bataille en 2023. Nous avons également augmenté le nombre de contrôles chez les recycleurs en dehors de l'UE. En 2022, nous avons enregistré une augmentation remarquable de la quantité de déchets d'emballages industriels en plastique recyclés au sein de l'Union européenne. Cette quantité a augmenté de plus de 10% pour atteindre environ 50%. Toutefois, en 2023, les exportations de déchets de plastique vers des recycleurs situés en dehors de l'UE ont de nouveau augmenté pour atteindre environ 60%. La demande en matière recyclée en dehors des frontières de l'Europe est toujours croissante, les recycleurs européens ne peuvent pas concurrencer avec les recycleurs en dehors d'Europe qui achètent les matières à des prix toujours plus élevés.

Cette évolution souligne l'importance des audits effectués pour le compte de Valipac auprès des entreprises de recyclage en dehors de l'Europe. Pour l'année de référence 2022, ces audits ont révélé qu'environ 2 000 tonnes de déchets d'emballages en plastique provenant d'entreprises belges n'avaient pas été traitées conformément aux normes européennes en matière d'environnement, de santé et de sécurité. Ces quantités ont donc été déduites de nos résultats de recyclage.



Plus de transparence

Pour offrir à nos partenaires une meilleure vue d'ensemble du traitement des déchets d'emballages, nous avons développé une plateforme numérique qui rassemble toutes les informations sur les destinations finales des déchets d'emballages industriels en plastique et les résultats de nos audits des entreprises de recyclage.

Cette plateforme permet aux collecteurs de déchets affiliés de vérifier dans quel pays les déchets d'emballages industriels sont recyclés et de s'assurer que les entreprises de recyclage concernées opèrent en toute légalité et que les déchets sont recyclés dans des conditions comparables à celles pratiquées en Europe (Broadly Equivalent Conditions).

De cette manière, notre plateforme sensibilise les collecteurs dont les déchets ne sont pas traités comme l'exige la législation. En même temps, elle fournit des informations qu'ils peuvent utiliser pour mieux répondre aux questions de leurs clients en matière de développement durable.



02

Collaboration internationale

Le Chili s'inspire de Valipac

Notre système attire également l'attention en dehors de l'Europe. À plusieurs reprises en 2023, nous avons reçu une délégation de ProREP, l'homologue chilien de Valipac. Ils sont venus s'inspirer des meilleures pratiques de notre système. Nous sommes donc fiers que ProREP, en étroite collaboration avec Valipac, ait obtenu son accréditation au Chili en 2023.

Le Chili devient ainsi le premier pays d'Amérique latine à disposer d'un système de responsabilité élargie du producteur (REP) pour les emballages industriels. Tout comme Valipac, ProREP travaille avec des partenaires privés pour la collecte et le recyclage. L'un des principaux défis de la mise en œuvre du système au Chili a été de développer une approche opérationnelle couvrant l'ensemble du pays. Y compris dans les régions reculées où les collecteurs et les recycleurs ne sont pas encore actifs.

Le partage transparent de nos connaissances et du fonctionnement de notre système a aidé ProREP à obtenir son accréditation. En retour, nous avons appris des ajustements que ProREP a faits pour adapter le système au contexte local et à la vaste région du pays. La collaboration s'est ainsi avérée gagnante pour les deux organisations.

Etendre notre réseau en Turquie

Une délégation de Valipac a participé au salon Plast Eurasia à Istanbul à la fin du mois de novembre 2023. Cette visite nous a donné une occasion unique d'entrer en contact avec des entreprises de recyclage et les autorités locales et d'attirer leur attention sur les défis futurs du recyclage des déchets industriels en plastique.

Aujourd'hui, la Turquie est une destination majeure pour les déchets d'emballages industriels en plastique. Les exportations devraient encore augmenter fortement dans un avenir proche en raison d'une nouvelle réglementation de l'UE (Règlement sur les transferts de déchets) interdisant l'exportation de déchets plastiques en dehors de la zone OCDE dès la fin de 2026.

Parallèlement, cette réglementation n'autorisera le traitement des déchets d'emballages en plastique que par des installations ayant fait l'objet d'un audit et d'une approbation préalables. Nous avons anticipé cette nouvelle réglementation: nous avons développé un protocole d'audit basé sur l'annexe 10 du Règlement sur les transferts de déchets et en collaboration avec les antennes locales de SGS, nous faisons réaliser des audits auprès des entreprises de recyclage qui traitent des déchets en provenance de Belgique. Grâce à l'anticipation des nouvelles règles de l'UE, les recycleurs turcs audités sont mieux préparés pour l'avenir. Par cette initiative, la Belgique se distingue nettement du reste des pays de l'UE. Aucun autre pays n'a encore mis en place un système de traçabilité des déchets d'emballages industriels et ne réalise des audits chez les recycleurs.



Collaboration avec les Pays-Bas pour plus de garanties de recyclage

Valipac et son homologue néerlandais Verpact ont signé un accord de coopération sur les audits auprès des recycleurs de déchets d'emballages industriels en plastique. Cet accord représente le début d'une coopération européenne sur le contrôle du recyclage des emballages industriels en plastique.

L'utilisation d'un protocole d'audit standardisé, nous permet de garantir une évaluation uniforme des recycleurs. Grâce à la collaboration avec nos collègues néerlandais, le nombre d'audits augmentera considérablement. Nos deux organisations ont également convenu de partager les résultats des audits effectués auprès des recycleurs.

La synergie entre les deux organisations augmente notre impact sur la durabilité du recyclage des emballages industriels en plastique. Notre ambition est donc d'étendre cette coopération à d'autres pays pour une efficacité encore plus grande.



VOIR LA VIDÉO



Grâce à la coopération entre Valipac et Verpact, nous assurons une plus grande transparence dans les résultats des audits chez les recycleurs. Nous avons l'intention d'étendre cette coopération à d'autres organismes de REP afin que les audits soient effectués de manière uniforme par tous les États membres.

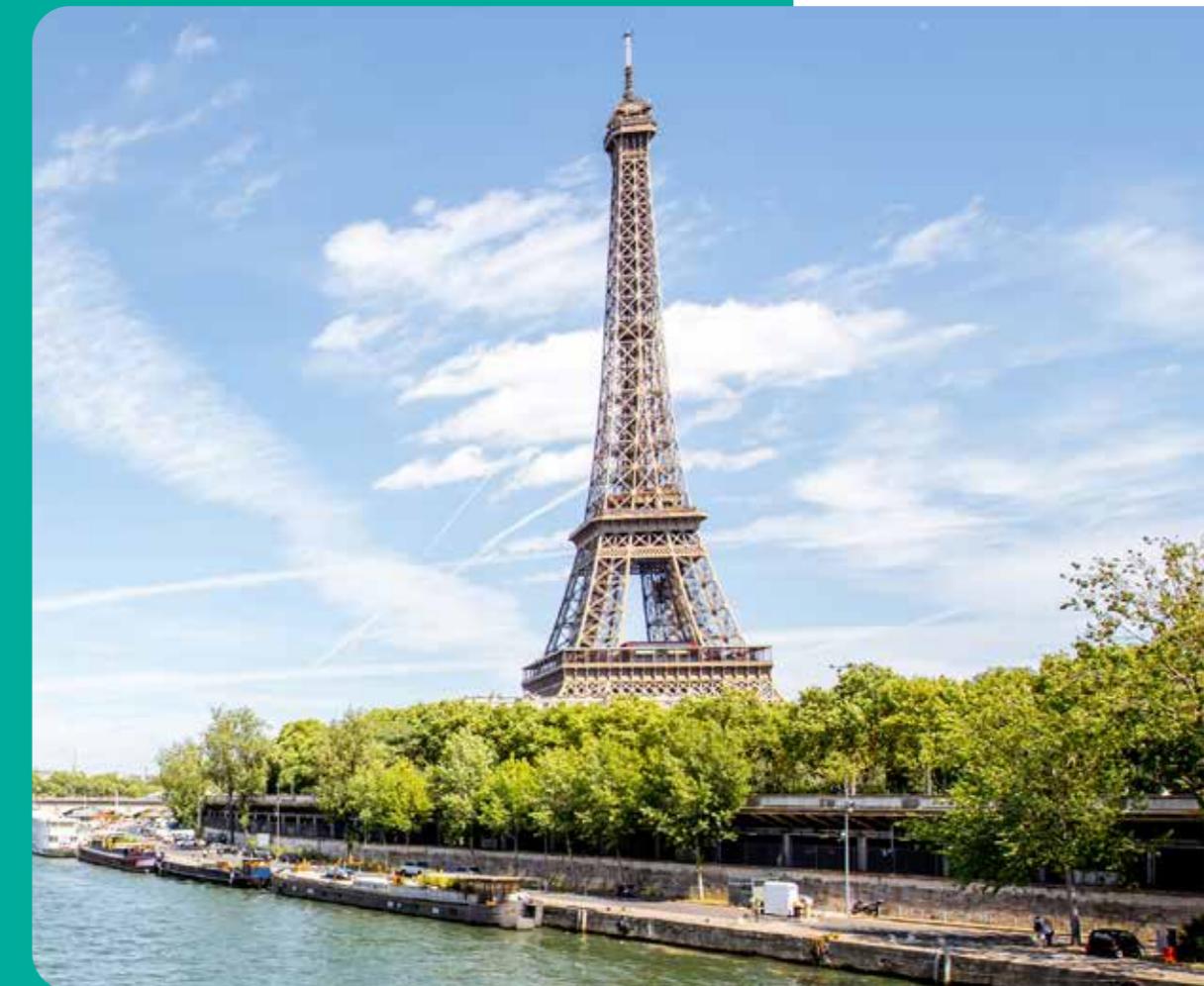
Stimuler l'utilisation de contenu recyclé en France

Le lancement de notre plateforme myRecycledContent.be marque une étape significative dans notre engagement en faveur de la circularité des emballages industriels.

Grâce à cette plateforme, les entreprises trouvent plus facilement des fournisseurs d'emballages en plastique fabriqués à partir de matière recyclée. Tous les fournisseurs de la plateforme possèdent les certifications nécessaires pour démontrer le pourcentage de matière recyclée dans leurs produits.

Cette initiative dépasse nos frontières nationales, car l'utilisation de matière recyclée dans les emballages en plastique est une question européenne. Certains pays de l'UE prélèvent une taxe sur le plastique vierge, tandis que d'autres accordent une prime pour l'utilisation de plastique recyclé. En outre, la plupart des producteurs d'emballages en plastique avec du contenu recyclé sont actifs dans plusieurs pays.

C'est pourquoi Valipac plaide en faveur d'une coopération internationale visant à montrer aux entreprises la voie à suivre pour trouver des fournisseurs d'emballages en plastique recyclé. L'objectif est de constituer une base de données commune des producteurs d'emballages industriels en plastique avec contenu recyclé. Cette initiative a déjà conduit au lancement de myRecycledContent.fr par Twiice



en France. Nos collègues de RIGK (Allemagne) et Recoup au Royaume-Uni développent actuellement des plateformes locales qui feront appel à notre base de données commune.

03

Création de valeur pour nos parties prenantes

Construire ensemble des solutions d'emballage durables

En collaborant activement avec nos clients, nous œuvrons conjointement à la construction d'un avenir plus durable. C'est pourquoi nous proposons à nos clients des diagnostics emballages qui les incitent à améliorer la durabilité de leurs emballages en les rendant mieux recyclables. C'est dans ce cadre que nous avons initié et facilité avec succès l'amélioration de la recyclabilité des sacs de plâtre de Knauf.

Ces emballages étaient constitués d'une couche extérieure de papier et d'une épaisse couche intérieure de polyéthylène (PE). Le recyclage de ces emballages était particulièrement complexe, voire impossible.

En collaboration avec Celabor et Knauf, nous nous sommes alors mis à la recherche d'une alternative plus durable. Cette recherche a abouti au développement d'un emballage composé de trois couches de papier et d'une couche extrêmement fine de plastique, contenant des matériaux recyclés. La recyclabilité du nouvel emballage a été testée avec succès par 4EverGreen. Les nouveaux sacs de plâtre ont entre-temps été mis en production. Il n'a pas été nécessaire d'adapter le processus de production, ce qui constitue un avantage supplémentaire.

Cette coopération démontre qu'il est possible de créer une situation gagnant-gagnant pour l'environnement et les entreprises, sans modifier radicalement le processus de production et la qualité de l'emballage. Le succès de cette collaboration a depuis fait des émules au-delà de nos frontières. En effet, toutes les filiales européennes de Knauf devraient bientôt utiliser ce nouveau type d'emballage pour plâtre plus durable.



Knauf s'engage depuis de nombreuses années dans une approche environnementale responsable. Notre coopération avec Valipac a démontré qu'il est possible de créer une situation gagnant-gagnant pour l'environnement et les entreprises sans changer radicalement le processus de production et la qualité de l'emballage.

VOIR LA VIDÉO



Le partage des connaissances : une solution gagnante sur toute la ligne

Le partage des connaissances sur le recyclage des emballages industriels est un élément essentiel de notre action pour mettre en œuvre notre mission, qui est d'agir ensemble pour une économie circulaire. Plus les entreprises sont conscientes de l'importance et des possibilités de recyclage de leurs emballages, plus elles se rapprochent d'un modèle circulaire. C'est dans cette optique que nous avons organisé deux formations en ligne et un séminaire en 2023.

La première formation - en collaboration avec Celabor - portait sur la recyclabilité du papier et du carton. La seconde portait sur l'utilisation de matières recyclées dans les emballages. Les producteurs et les utilisateurs ont témoigné du fonctionnement pratique, en se concentrant sur les opportunités et les obstacles qu'ils ont rencontrés sur leur chemin. Ces formations ont permis à Valipac de toucher 350 personnes issues de diverses entreprises.

En octobre, nous avons uni nos forces à celles de Fost Plus pour notre séminaire Reduce, Reuse, Recycle. Les 85 participants ont pu assister à des présentations pratiques de Plarebel, Materia Nova, Fevia et Arteveldehogeschool. Ensuite, des sessions de speed dating ont permis aux participants d'échanger leurs points de vue avec 13 experts.



Plus de transparence dans les rapports de durabilité

La directive sur les rapports de durabilité (Corporate Sustainability Reporting Directive) impose aux entreprises de communiquer de manière transparente sur leurs politiques et performances en matière de développement durable à partir de 2024. À partir de 2025, une première vague de deux cents entreprises belges devra se conformer à cette obligation européenne de rapportage. Par la suite, ce nombre sera progressivement porté à 2 800 entreprises. Nous soutiendrons activement nos clients dans ce rapportage en leur fournissant des informations détaillées sur les émissions de CO₂, d'oxyde d'azote et de particules fines évitées grâce au recyclage de leurs déchets d'emballages.

Nos clients peuvent également faire appel à nous pour les aider à établir le rapportage de quatre objectifs de développement durable, à savoir les objectifs 8, 11, 12 et 13.



Notre contribution aux conditions de travail décentes

Les audits que nous réalisons auprès des recycleurs de plastique en dehors de l'Europe nous permettent de vérifier que les conditions de travail sur place sont comparables à celles en vigueur en Europe.

→ **Notre KPI:** tonnage de déchets d'emballages industriels en plastique contrôlé et déclaré conforme.



Notre contribution à des villes plus durables

Le recyclage des déchets d'emballages industriels permet d'éviter la production d'oxyde d'azote (NOx). Par nos incitants financiers et campagnes de communication, nous incitons les entreprises à trier davantage leurs déchets d'emballages industriels et réduisons ainsi l'impact sur l'environnement.

→ **Notre KPI:** Tonnes d'oxyde d'azote économisées grâce au recyclage par rapport à la production de nouveaux emballages et par rapport à l'incinération.



Notre contribution à une consommation et production responsables

Outre le recyclage, l'utilisation d'emballages avec contenu recyclé et la transition vers des emballages réutilisables sont des objectifs clés pour les entreprises. Nous jouons ici un rôle de catalyseur. Nous assurons également la transparence et les contrôles lorsque les déchets d'emballages sont traités en dehors de l'Union européenne.

→ **Notre KPI:** Pourcentage de contenu recyclé dans les emballages en plastique, taux de recyclage par matériau d'emballage, répartition des destinations finales de recyclage, ratio des emballages recyclés par rapport aux déchets incinérés, ratio entre les emballages à usage unique et les emballages réutilisables par type de matériau.



Notre contribution aux actions en faveur du climat

Le recyclage réduit la nécessité de produire de nouveaux emballages à partir de matières premières vierges, une activité énergivore et qui émet du CO₂ dans l'atmosphère. Le recyclage réduit également les émissions lors du traitement: il nécessite généralement moins d'énergie que la production de nouveaux matériaux.

→ **Notre KPI:** Émissions de CO₂ épargnées par l'utilisation d'emballages avec contenu recyclé, émissions de CO₂ épargnées par le recyclage des différents matériaux d'emballages.

04

Législation européenne: nouveaux défis à relever

En 2023, nous avons continué à nous préparer à plusieurs nouveaux règlements européens et à évaluer leur impact sur nos activités et sur l'industrie. Après de longues discussions et négociations, ces règlements ont été approuvés en 2024. Outre la directive sur les rapports de durabilité des entreprises approuvée précédemment, le règlement sur les transferts de déchets et le règlement sur les emballages et les déchets d'emballages entrent également en vigueur cette année. Ces nouveaux règlements marquent une étape cruciale vers une économie circulaire, mais leur impact sur notre industrie ne doit pas être sous-estimé. Grâce à notre système de traçabilité et à nos années d'expérience en matière d'emballages industriels, nous disposons de données et de connaissances précieuses pour aider nos clients à se préparer aux nouvelles règles européennes.



Frein sur les exportations de déchets de plastique

Le règlement européen sur les transferts de déchets interdit l'exportation de déchets plastiques vers les pays non-membres de l'OCDE à partir de la fin de l'année 2026. Cinq ans après l'entrée en vigueur du règlement, les pays non-membres de l'OCDE peuvent demander à la Commission européenne de réimporter des déchets plastiques en provenance d'Europe. Toutefois, les conditions pour répondre à cette demande sont extrêmement restrictives.

Cette mesure accroît considérablement la pression sur le marché du tri, de la collecte et du recyclage des emballages en plastique européens et met également en évidence les lacunes actuelles en termes de capacité de recyclage en Europe. En effet, aujourd'hui, 40 %, soit environ 35 000 tonnes, des déchets d'emballages industriels en plastique collectés en Belgique sont recyclés dans des pays non-membres de l'OCDE. D'ici la fin 2026, d'autres débouchés devront donc être trou-

vés pour ces quantités.

Ce règlement prévoit également une surveillance accrue des exportations vers des pays membres de l'OCDE et prévoit la possibilité de les bannir s'il s'avère que les déchets ne sont pas traités dans des conditions équivalentes à celles en vigueur au sein de l'Union européenne. Parallèlement, les déchets ne pourront plus être exportés que vers des installations qui auront été préalablement auditées et certifiées conformes.

Système de traçabilité unique de Valipac

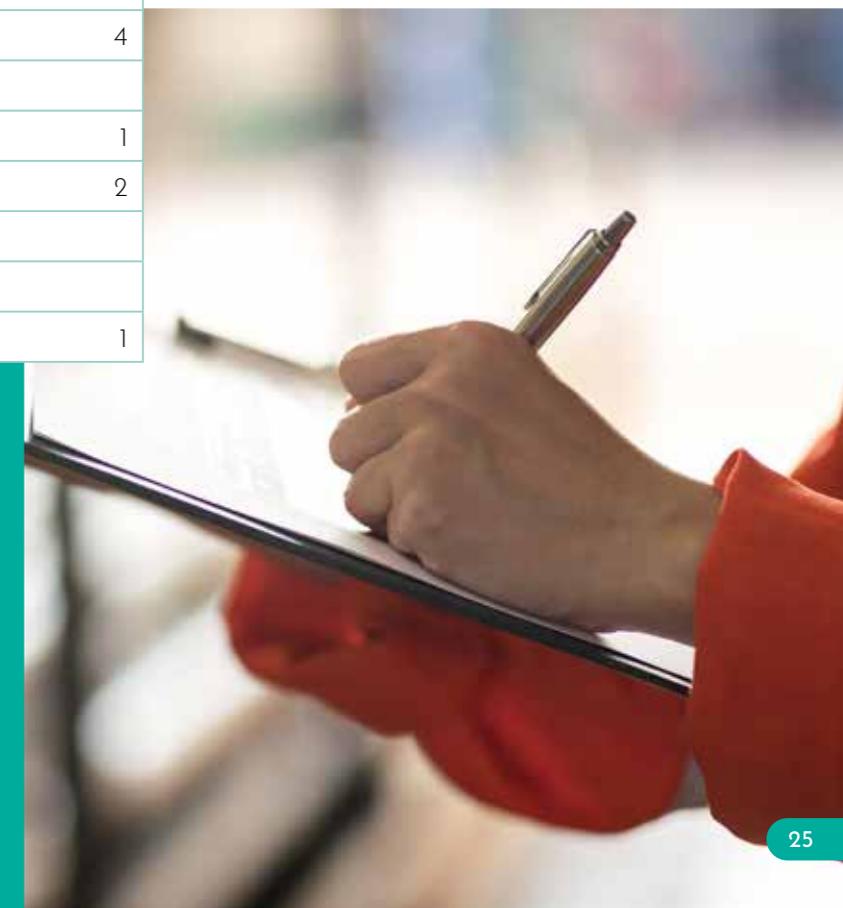
Grâce au système de traçabilité que nous avons mis en place, nous avons identifié la quasi-totalité (98,6 % en termes de volume) des destinations finales des déchets d'emballages industriels en plastique. En collaboration avec SGS, et conformément à la réglementation européenne, nous réalisons tous les deux ans des audits auprès des recycleurs finaux localisés en dehors de l'Europe.

Le protocole d'audit que nous utilisons est conforme aux prescriptions définies par le règlement sur les transferts de déchets et a pour but de vérifier que les déchets d'origine belge sont traités en respect de la législation locale et que les recycleurs respectent les normes européennes en vigueur en matière de sécurité, d'environnement et de santé.

Destination	Zone	Quantités exportées (en tonnes)	Nombre d'audits réalisés	Nombre d'audits planifiés	Nombre de recycleurs non conformes
Turquie	OCDE	11 320	32	12	4
Indonésie	Non OCDE	7878	14	4	
Vietnam	Non OCDE	6752	11	1	1
Malaisie	Non OCDE	6355	10	7	2
Inde	Non OCDE	132	4	2	
Taiwan	Non OCDE	132	0	/	
Pakistan	Non OCDE	66	1	/	1

Remédiation des recycleurs non conformes

Les quantités d'emballages industriels provenant de recycleurs qui ne respectent pas la réglementation européenne sont déduites de nos résultats de recyclage. Les traders ou collecteurs affiliés qui collaborent avec des recycleurs non conformes en sont informés et priés de cesser la collaboration. En 2023, 2 des 8 recycleurs non conformes ont fait l'objet d'un audit de contrôle non annoncé. Le résultat de l'audit s'est avéré positif pour les deux entreprises.





Règlement européen sur les emballages et les déchets d'emballages

Après de longues discussions et des changements de toute dernière minute, le règlement sur les emballages et les déchets d'emballages a été adopté par le parlement européen le 24 avril dernier. Par manque de temps à l'approche imminente des élections européennes, les traductions et vérifications légales ont été reportées au second semestre de 2024, soit en début de nouvelle législature. C'est aussi à ce moment que le Conseil approuvera de manière définitive le document.

De nombreux actes délégués et d'implémentation doivent encore être rédigés au cours des mois et des années à venir. C'est seulement à ce moment que nous aurons une vision claire des implications concrètes de tous les articles.

Entre-temps, quatre mesures ont déjà un impact significatif sur les emballages industriels.

Recyclabilité des emballages

Tous les emballages mis sur le marché devront être recyclables d'ici 2030. La recyclabilité des emballages est déterminée d'une part sur des « design for recycling guidelines » et d'autre part sur leur possibilité d'être recyclés à échelle, c'est-à-dire dont le taux de recyclage est égal ou supérieur à 55 % dans l'ensemble de l'Union européenne (35 % pour le bois).

La recyclabilité est définie selon trois niveaux de performance A, B et C et les cotisations des responsables d'emballages devront être modulées en fonction du niveau de performance et du type d'emballage. A partir de 2038, les emballages de niveau C ne pourront plus être mis sur le marché.

Contenu recyclé

A partir de 2030, toute partie en plastique d'un emballage industriel devra contenir un minimum de 35 % de matière recyclée post-consommateur. Cet objectif passe à 65 % à partir de 2040.

Réutilisation

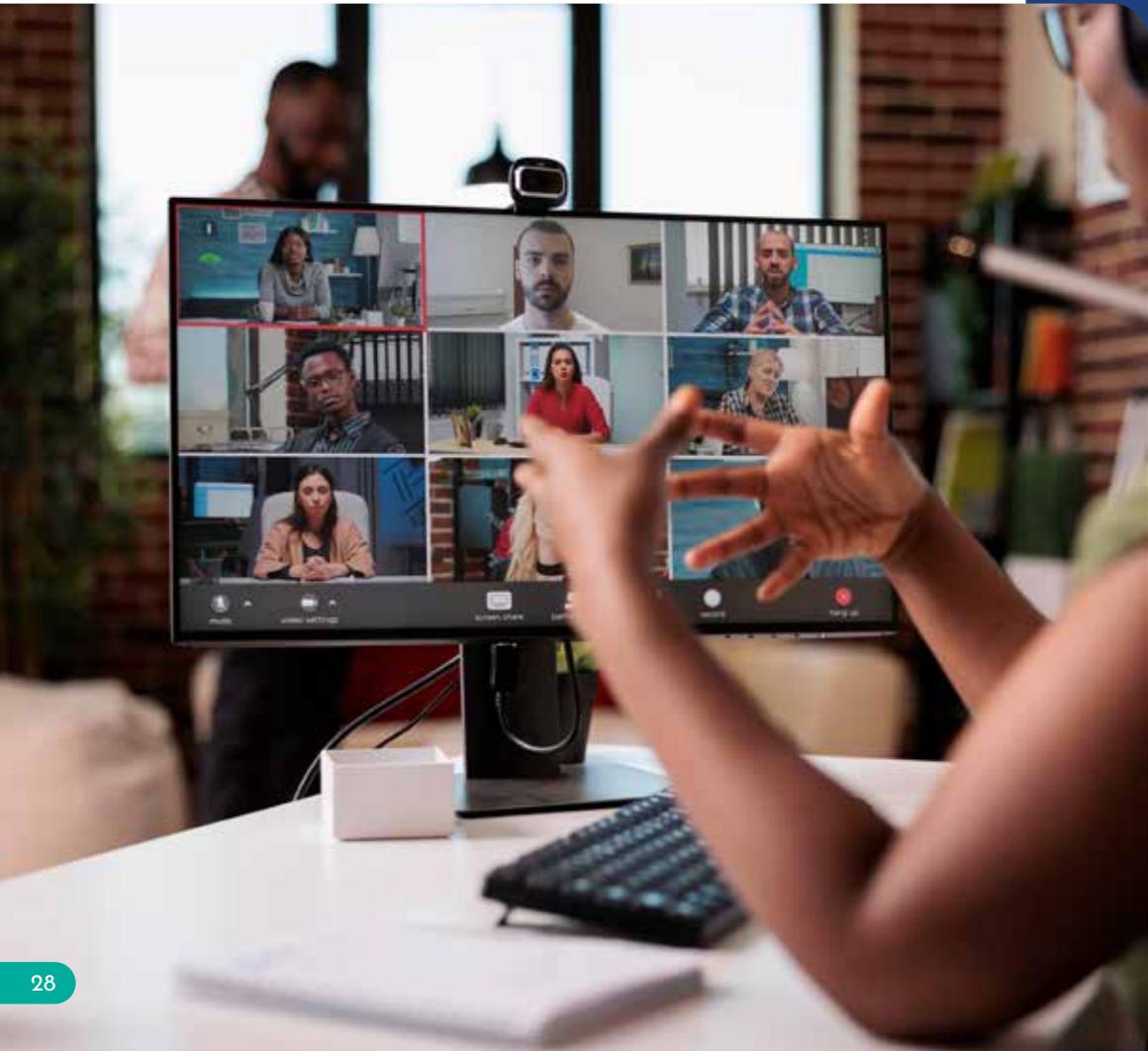
D'ici 2030, les entreprises qui utilisent des emballages de vente et de transport au sein d'un même Etat membre ainsi qu'entre les sites d'une même entreprise dans un autre Etat membre ne pourront plus utiliser que des emballages réutilisables. Pour les transports entre Etats membres, le taux de réutilisation est fixé à 40 % à partir de 2030 et 70 % à partir de 2040. Cette obligation s'applique aux emballages suivants: palettes, caisses pliantes en plastique, trays, caisses en plastique, grands récipients pour vrac, seaux, fûts et bidons de toutes tailles et de tous matériaux, y compris les formats souples ou les films ou liens de cerclage de palettes pour la stabilisation et la protection des produits placés sur des palettes pendant le transport.

Prévention

La quantité d'emballages mis sur le marché devra diminuer de 5 % d'ici 2030, 10 % d'ici 2035 et 15 % d'ici 2040.

Valipac relève ces nouveaux défis

Ce nouveau règlement européen a un impact majeur pour de nombreuses entreprises. Informer et guider correctement nos clients fait partie de nos priorités.



Informer

En avril, nous avons organisé le premier séminaire dédié aux emballages industriels. Cette initiative nous a donné l'occasion d'expliquer la nature spécifique de l'emballage industriel à un public européen. En tant que centre de connaissances dans le domaine de l'emballage industriel, nous avons ainsi pu présenter l'expérience et le savoir-faire uniques de Valipac dans ce domaine et montrer la valeur ajoutée de notre système pour tous les pays de l'Union européenne et au-delà.

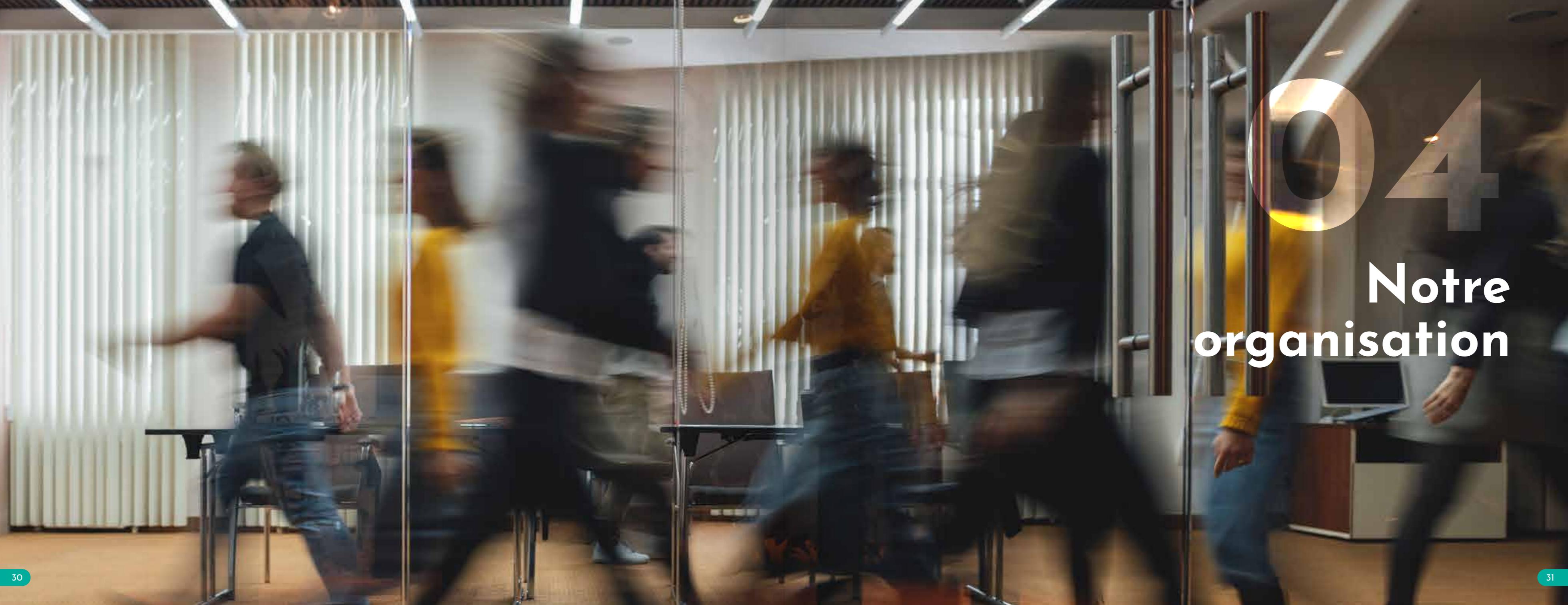
En mai, nous avons organisé un webinar pour nos clients et nos fédérations partenaires afin d'expliquer l'impact du règlement sur les emballages et les déchets d'emballages sur notre industrie.



Accompagner

Nous avons toujours été un conseiller de premier plan en matière d'emballages durables. Par exemple, nous proposons à nos clients des diagnostics emballages gratuits et nous avons élaboré des lignes directrices sur la conception des emballages industriels pour en faciliter le recyclage. Sur la plateforme Valipac Academy, nos clients peuvent consulter ces directives et utiliser un outil pour évaluer la recyclabilité de leurs emballages.

En outre, avec nos partenaires, nous investissons dans des projets pilotes visant à promouvoir la réutilisation des emballages de transport. Par exemple, des projets de réutilisation des palettes dans le secteur de la construction sont actuellement en cours et nous étudions la faisabilité de la réutilisation des big bags. Notre prochain grand défi est de remplacer tous les films étirables et housses à usage unique par des alternatives réutilisables d'ici à 2030.



04

Notre organisation

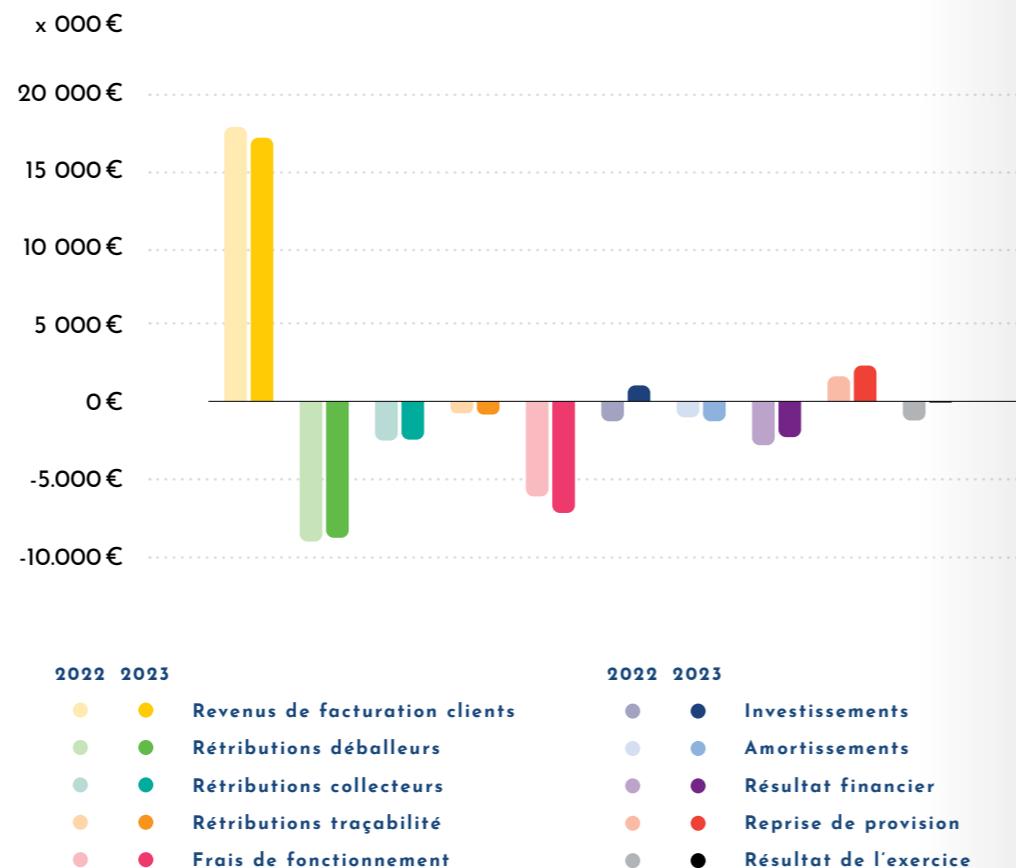
Notre organisation

01

Bilan financier

L'année 2023 s'est clôturée sur un bilan proche du break-even avec un solde légèrement négatif de -36 000€. La situation économique de 2022 et la crise énergétique se sont soldées par une diminution des quantités d'emballages mises sur le marché. Le revenu de facturation clients est donc inférieur à celui de 2021. Mis à part la distribution, cette situation touche tous les secteurs d'activité et en particulier celui de la construction où nous observons un recul de 10%.

Cette baisse de revenu est cependant compensée par une diminution des dépenses pour les primes aux déballeurs. Contre toute attente, nous avons réalisé une plus-value de près d'un million sur notre portefeuille d'investissements, un bénéfice en ligne avec celui réalisé en 2021.



02

Un conseil d'administration passionné

Nous sommes fiers de la diversité des talents et des compétences de nos collaborateurs, qu'il s'agisse d'experts techniques, de spécialistes de la communication ou de chefs de projet.

Avec notre conseil d'administration, leur engagement à contribuer à la construction d'une économie circulaire et à partager leurs connaissances est crucial pour le succès de Valipac.

Notre conseil d'administration joue un rôle actif et fixe les lignes stratégiques de Valipac trois fois par an. Il est composé de représentants des fédérations sectorielles dont sont membres nos clients. Leur nombre est déterminé à partir du tonnage d'emballages à usage unique déclaré pour chaque secteur. Outre les membres actifs, des membres observateurs siègent également au sein de notre conseil d'administration. Ils représentent les organisations professionnelles FEB, BECI, UWE et VOKA.



Répartition des sièges du Conseil d'administration

03

Travailler chez Valipac

Une équipe engagée

Chez Valipac, chaque collaborateur est unique, avec ses propres priorités et responsabilités. Notre équipe est très diversifiée en termes d'expérience et d'expertise. Mais ensemble, nous collaborons autour d'un même projet.

Tous nos collaborateurs sont convaincus du pouvoir de l'innovation et de la collaboration pour relever les défis complexes de l'emballage. Nous sommes une communauté passionnée qui s'engage à avoir un impact positif sur la planète. Ce faisant, chacun joue un rôle crucial dans la réalisation de notre mission: réduire l'impact environnemental des emballages en favorisant la prévention, la réutilisation et le recyclage. Nous jouons ainsi un rôle essentiel pour rendre les emballages industriels plus durables dans le contexte d'une économie circulaire et responsable.

Rencontrez Dries, Elien et Pieter et découvrez ce qui les pousse à s'investir corps et âme dans leur travail chez Valipac.



Travailler chez Valipac, c'est investir dans les valeurs que nous défendons en tant que famille, telles que la fiabilité, le pragmatisme, l'attention et l'innovation. Notre équipe de professionnels talentueux et engagés incarne les valeurs fondamentales qui font de Valipac un employeur exceptionnel.

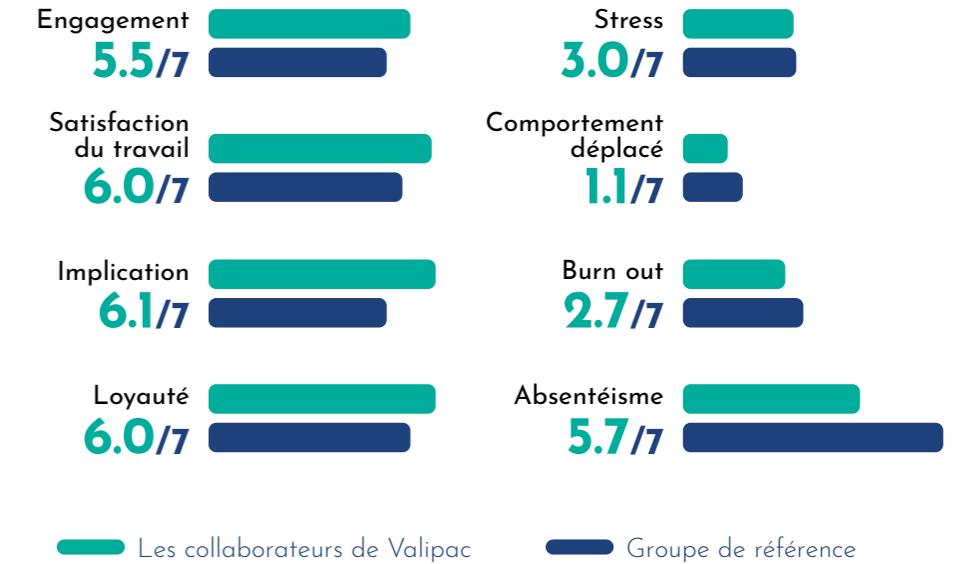
VOIR LA VIDÉO



Un employeur attrayant

Le bien-être de nos collaborateurs est essentiel à nos yeux. Avec un contenu de travail stimulant, un package salarial compétitif, une grande autonomie et des possibilités de développement dans un environnement de travail agréable, Valipac est un employeur attrayant. C'est ce que confirme une enquête de satisfaction indépendante réalisée par Pulso à laquelle nos collaborateurs ont participé en 2023.

Les collaborateurs de Valipac sont très satisfaits de leur travail et de leur environnement de travail. Cela se traduit par des résultats nettement meilleurs que ceux d'un groupe de référence pertinent en termes d'engagement, de satisfaction au travail, d'engagement organisationnel, de loyauté, de comportement indésirable, de burn-out et d'absentéisme. Le score du niveau de stress est conforme à celui du groupe de référence.



Selon nos collaborateurs, notre flexibilité à leur égard, combinée à une excellente ambiance de travail et à une grande collégialité, est un facteur déterminant dans l'appréciation de Valipac en tant qu'employeur.



A large teal gradient shape on the left side of the page, transitioning from a darker teal at the top to a lighter teal at the bottom.

valipac.be